

Programme de formation : 2025_Vendre un crédit à la consommation

Crée le 23/12/2024 | Dernière modification le 23/12/2024

Public visé par la formation

Les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement suite à l'arrêté du 9 juin 2016 pris pour l'application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation. En date du 9 juin 2016 l'arrêté officialise une durée de 7 heures de formation continue IOBSP par année, son entrée en vigueur est du 21 mars 2017. L'obligation d'une formation annuelle de 7 heures concerne l'IOB, ses collaborateurs salariés ou des mandataires distribuant du crédit consommation

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Distinguer les principaux types de crédits à la consommation, leur objet et leurs caractéristiques financières ;
Etablir la fiche d'information précontractuelle et informer l'emprunteur ;
Expliquer les caractéristiques essentielles du crédit proposé et la portée de l'engagement de crédit ;
Evaluer la solvabilité de l'emprunteur et l'alerter sur les situations de surendettement.

Contenus de la formation

Ce programme valide 1 en IOBSP
1-Vendre un crédit à la consommation
2-Evaluation (20')

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec

connexion internet

Quizz de contrôle

Bibliothèque de notes et informations

Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ;
contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum

Assistance technique : 2 solutions :

- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning

- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr

Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de
bonnes réponses en E-Learning

Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 1H

Nombre de participants illimité

Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son
domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion
internet suffisante